

Procès-VerbalCommission Régionale Sportive Féminines

Réunion du lundi 17 mars 2025 par voie électronique

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD

<u> Présent</u> : M. Pascal PEZAIRE

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS – Rappel

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraineurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

* * * * *

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

BAREMES DE PENALISATION

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se disputant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en dernier ressort.

Situation actuelle ;

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle <u>uniquement</u> de leurs équipes, en formulant une demande par mail auprès du servie compétitions de la Ligue

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE:

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés

Période ORANGE:

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : *accord de l'adversaire obligatoire* et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE:

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : *modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions*.

ATTENTION:

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

LES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT

Communiqué du Bureau Plénier du 24 février 2025 :

« Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de répartir les matchs entre le samedi et le dimanche (à la demande de beaucoup de clubs et pour l'équité sportive, tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau sont programmés le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des Championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente.

Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure. »

Après échanges, le Bureau Plénier **DECIDE** dans l'intérêt du football régional afin de sécuriser son calendrier et finaliser la fin de ses championnats 2024/2025 :

[...]

* que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins R1F et R2F des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00.

[...]

* que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins U18F R1 et U18F R2 des 2 dernières journées seront reprogrammées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00.

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ou toute autre raison dûment motivée et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end. »

RAPPEL – TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect :

Article 38.3 (rappel)

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat **remis et non encore joués ou rejoués** (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli à **partir du 3**ème **match remis à jouer ou rejouer**. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve oui, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

La Commission des Compétitions peut exiger du club de jouer sur un terrain classé 2 niveaux en dessous de celui exigé pour le niveau de la compétition, à condition d'utiliser les vestiaires joueurs et arbitres du terrain impraticable et d'avoir une aire de jeu aux dimensions minimales requises, soit 100m x 60m. »

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

A / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE DIMANCHE 30 MARS 2025

SENIORS F - REGIONAL 2

POULE B

* match n° 23775.2: Ent. S. NORD DROME / RHONE CRUSSOL FOOT 07 (remis du 16 mars 2025)

POULE C

* match n° 28031.2 : F.C. DE HAUTE TARENTAISE / CHAMBERY SAVOIE FOOT (remis du 16 mars 2025)

U18 F - R2

PLAY-DOWN - POULE A

* match n° 31181.1: F.C. CHATEL-GUYON / CEBAZAT-SPORTS (remis du 16 mars 2025)

B / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE WEEK-END PASCAL

SENIORS F – REGIONAL 1

Dimanche 20 avril 2025 – * match n° 27970.2: GF MYF BESSAY / Ev. S. GENAS AZIEU (remis du 15 mars 2025)

SENIORS F – REGIONAL 2 – Poule A

Samedi 19 avril 2025

* match n° 28046.2: COMMENTRY F.C. / OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL (remis du 16 mars 2025)

Le Président Département Sportif,

Le Président Commission Féminines,

Pascal PEZAIRE

Tony ARCHIMBAUD